



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 8
- Absents : 3

Date de convocation

22/02/2023

Date d'affichage

07/03/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 février 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT HUIT FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (18) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (8) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Emilie GOGAND
Christian LANIER donne pouvoir à Julien BOILLOT
Thomas VIGREUX donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Sozig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° B06/2023

Objet : Adhésion Cités de caractère Bourgogne Franche-Comté

À la suite de la réception de l'appel de cotisation de l'association Cités de caractère de Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2023 d'un montant de 7 622,80 €, la Ville de Baume les Dames a la possibilité de résilier cette cotisation.

La Ville est adhérente depuis 2002.

Au regard du contexte financier, la Ville s'interroge sur le maintien dans cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal de suspendre cette adhésion.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

